

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 28 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les évènements qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1^{er}. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 février.

IL paroît que la régence françoise a perdu actuellement tout son crédit auprès de la Porte. Le grand sultan, Sélim III, sur la nouvelle que le roi de France étoit en danger de perdre la vie, a montré beaucoup d'étonnement & d'indignation. Tout présente ici l'aspect le plus pailible; il ne se fait aucun appareil de guerre. La Porte a donné de nouvelles assurances aux deux cours impériales qu'elle observeroit scrupuleusement les derniers traités.

Le chevalier d'OTON-Mouradgea, de retour en cette ville après une absence de huit années, vient de présenter à S. H. un exemplaire de l'ouvrage qu'il a publié sur l'empire ottoman, qui, tellement plu au grand-seigneur, qu'il lui a fait un présent de 15 mille piastres.

S. H. avoit aussi précédemment gratifié M. de Choiseul-Gouffier de 10 mille piastres pour les frais de son voyage, que son excellence a dû faire par terre, le navire dans lequel il étoit embarqué ayant été forcé par les vents contraires de rentrer dans le port.

Les ambassadeurs des puissances en guerre avec la France ont voulu s'opposer à l'érection de l'arbre de la liberté devant l'hôtel de France; mais la Porte n'y a pas mis l'opposition vivement sollicitée.

POLOGNE.

De Varsovie, le 27 février.

Le nouvel ambassadeur de Russie a vertement tancé les membres de la confédération générale de s'être permis, sans la permission de son auguste souverain, d'adresser des universaux dans les divers palatinats de la république, relatifs à l'invasion des Prussiens: son excellence les a forcés de les révoquer par des circulaires; mais on craint que tous ces écrits contradictoires ne causent sous peu d'étonnans évènements.

La même confédération adressa, sous le 14 de ce mois, une résolution, suivant laquelle on lui ordonne de faire publier par les évêques, dans leurs diocèses respectifs, des

prieres au ciel, pour implorer sa protection contre tout fléau qui pourroit affliger le repos intérieur & l'indivisibilité de la république.

On apprend de Dantzick que sous peu il y aura de grands changemens dans cette ville.

Le roi va quitter cette ville & se rendre à Grodno; les conséquences qu'on tire de ce départ ne sont pas des plus favorables à la liberté des Polonois.

Quatre banqueroutes, savoir, celles de MM. Tepper, Prot-Potocki, Cabrit & Lisrienvicz, ont fait cesser toutes les affaires de banque & de commerce. L'arrivée de 50 mille Prussiens de plus n'auroit pas produit une consternation plus grande, que celle qui regne ici depuis ces coups funestes portés au crédit public.

S. E. le grand-chancelier de la couronne a communiqué officiellement le 20 de ce mois, à M. Kicki, maréchal de la confédération du territoire de Varsovie, la note adressée par M. de Sievre, ambassadeur extraordinaire de S. M. l'impératrice de Russie, au général de la confédération générale.

La S. confédération générale a adressé à S. A. le prince primat & aux évêques, un décret du 14 de ce mois, par lequel elle leur recommande d'ordonner dans leurs diocèses respectifs des prieres publiques, afin d'obtenir du Tout-Puissant qu'il daigne détourner de la Pologne toute calamité qui troubleroit la tranquillité intérieure, & exposerait l'intégrité de ses domaines.

La S. république étant informée par les dépêches de ses ministres en Angleterre & en Hollande, du mécontentement témoigné par la cour de Londres, au rapport d'un nouveau partage de la Pologne répandu dans toute l'Europe, en vertu d'un décret du 14 du courant, charge S. E. le grand chancelier de faire connoître au ministre britannique, résident à Varsovie, les sentimens de reconnoissance dont la république est pénétrée pour les démonstrations amicales que S. M. Britannique a daigné faire, & de l'assurer qu'elle ne desire rien avec plus d'ardeur que de voir ce prince employer sa médiation pour assurer d'une manière efficace le sort de la Pologne, & garantir l'intégrité de ses domaines. Ses desirs se bornent à la conservation de la paix intérieure & de la tranquillité publique, avantage qu'elle attend aussi de la ma-

gnanimité de S. M. l'impératrice de Russie qui, dans sa dernière déclaration, daigne l'assurer de sa bonne volonté & de ses secours. — La S. conf. ajoute que, malgré son amour pour la paix, elle est prête à accéder à la coalition des puissances armées pour maintenir les principes qui doivent servir de base à tout bon gouvernement.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Livourne, du 5 mars.

Il est arrivé ici ces jours derniers un courrier extraordinaire expédié au consul de Hollande. Sa diligence a été telle, qu'il n'a employé que treize jours pour faire la route de la Haye à Livourne. Il apportoit des dépêches au capitaine Gobins, commandant la flotille hollandaise qui est dans ce port. On fait qu'elles sont relatives, 1°. à la guerre que la régence d'Alger vient de déclarer à leurs hautes puissances; 2°. au commencement des hostilités entre la république française & les Provinces-Unies.

Nous avons aussi la relation officielle, publiée par le vice-roi de Sardaigne, de l'expédition des Français contre Cagliari; elle est ainsi conçue :

« Le 11 février, 4 frégates, 2 vaisseaux de ligne & 23 bâtimens de transport mouillèrent dans le golfe de Quarto. La nuit suivante, quelques chaloupes s'approchèrent du rivage, afin d'examiner le lieu où le débarquement pourroit s'opérer; elles furent reçues à coups de canon.

» Dans la nuit du 12 au 13, les vaisseaux de guerre qui étoient à l'ancre dans le golfe de Quarto, tirèrent environ vingt coups contre nos troupes campées sur le rivage, mais sans leur faire aucun mal.

» Le 14, dès les 6 heures du matin, 2 vaisseaux & 3 frégates commencèrent un feu terrible contre la tour des Signaux, le fort Ste-Elie & le Lazareth; cette canonnade dura jusqu'à 7 heures du soir. On porta à 5 mille le nombre des boulets dirigés contre ces fortifications. Dans l'après-midi, nous eûmes encore à essuyer une bordée de 2 mille coups; elle parloit de 2 frégates voisines du golfe de Quarto, qui avoient ordre de protéger le débarquement des troupes corlées & provençales, au nombre de 4 mille. Le baron de Saint-Amour, commandant les dragons-légers, envoya pour reconnoître la position que l'ennemi avoit prise, une patrouille de 10 hommes, laquelle ayant rencontré l'ennemi en nombre supérieur, se défendit courageusement, lui tua 10 hommes, & n'en perdit de son côté qu'un seul & 2 chevaux. Le feu des assaillans dura toute la nuit. Le lendemain il fut encore plus vif, & dura depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir; leur artillerie tiroit environ vingt coups par minute. Les troupes qui avoient débarqué, toujours protégées par leurs canons, se mirent en marche en cotoyant le rivage. Une colonne s'avança sur Sainte-Elie, dans le dessein de s'en emparer, tandis que le reste de l'armée se retranchoit dans le lieu même où le débarquement avoit eu lieu: mais à l'entrée de la nuit, M. Pitzolo, à la tête du corps qu'il commandoit, & le chevalier Cérutti, avec un détachement de dragons, attaquèrent vigoureusement leur colonne, & la mirent en déroute: nous perdîmes très-peu de monde dans cette action, & nous fîmes plusieurs prisonniers, entr'autres un capitaine de grenadiers qui s'étoit avancé de trop près pour considérer nos ouvrages. Il est surprenant qu'alors une bombe tombée sur la batterie où se trouvoit le dépôt des poudres, n'ait produit d'autre accident que de blesser légèrement M. Azimonti, notre infatigable commandant d'artillerie.

» Le 16 & le 17, le bombardement fut continué. Le nombre des coups tirés pendant quatre jours consécutifs a été

estimé à 40,000 au moins. Mais l'ardeur de nos troupes ne se refroidit pas pour cela; elles ne cessèrent de livrer à l'ennemi des combats partiels & de lui faire beaucoup de prisonniers. On a trouvé parmi eux quatre femmes, dont deux vêtues en homme. La fureur de l'ennemi étoit telle, que toutes les forces humaines auroient peut-être succombé, si le ciel n'étoit venu à notre secours d'une manière miraculeuse; le soir du 17 il s'éleva un vent violent d'est qui força deux frégates de couper leurs mâts, afin d'éviter d'échouer; dans le port, un vaisseau de 80 pièces de canon s'est enfoncé dans le sable, où il est encore, malgré tous les efforts qu'on a faits pour le retirer: d'un autre côté, la tempête jeta sur le rivage vingt-neuf grosses chaloupes, une polacre & une tartane de transport, toutes deux bien montées en hommes & en vivres; les deux capitaines & les matelots furent faits prisonniers de guerre.

» Le vaisseau & la frégate qui, les jours précédens avoient battu la tour des Signaux, le fort de Sainte-Elie & le Lazareth, se retirèrent à une heure après-midi; ce qui déterminait cette retraite, fut l'arrivée d'un avis.

» Dans la matinée du 19, on conduisit à Cagliari dix prisonniers; on apprit d'eux qu'il régnoit beaucoup de dissensions parmi les Français, & que le général Casa-Bianca n'avoit pu parvenir à les calmer.

» Le 20 & le 21, quelques vaisseaux passèrent dans le golfe de Quarto, pour rembarquer les troupes qui étoient descendues à terre, ce qui s'exécuta très-facilement.

» Le 22 à deux heures après-midi, nous avons vu partir tous les bâtimens de transport & le plus grand nombre des vaisseaux de guerre; ils ont dirigé leur route en pleine mer. On prétend qu'une flotte anglaise de 25 vaisseaux de guerre est prête à entrer dans notre golfe.

B E L G I Q U E.

Extrait d'une lettre particulière d'Anvers, du 22 mars.

Les nouvelles, mon cher ami, ne sont pas consolantes; au lieu d'avancer, nous rétrogradons. Notre armée, qui devoit être de 120 mille hommes, n'est tout au plus que de 65 à 70 mille; & ce déficit dans une armée y produit le même désavantage que le seroit un pareil déficit en numéraire dans la caisse d'un négociant. Il est vrai qu'il arrive continuellement des renforts en gardes nationaux & volontaires: mais, malgré leur bravoure, on ne peut se dissimuler que l'expérience & la discipline leur manquent; ils ne sont souvent qu'à augmenter la confusion, au lieu de la diminuer. Depuis samedi dernier jusqu'à hier au soir, on s'est battu sans discontinuer; il y a un monde étonnant perdu de part & d'autre. Samedi, les Français étoient encore à trois lieues au-delà de Saint-Thron: aujourd'hui ils sont retranchés sur la *montagne de Fer*, où l'on assure que leur position est forte & avantageuse. Les Autrichiens se battent avec une fureur extrême. Les généraux Valence & la Motiere ont été grièvement blessés; on dit que le fils d'Egalité l'est aussi. Le patriote batave Straatman, aide-de-camp de Valence, a été haché en pièces. Les généraux alloient eux-mêmes au milieu du feu à la tête de leurs colonnes. Dumouriez s'est élancé six fois le sabre à la main sur l'ennemi. La conduite de Miranda est très-suspecte. L'armée autrichienne est tellement forte & nombreuse, qu'il y a beaucoup à craindre que les Français ne soient incessamment forcés de se replier sur Mons & Valenciennes. Les Prussiens marchent par la mairie de Bois-le-Duc sur Bréda & Anvers. Vous jugerez facilement de notre position, au milieu d'un peuple fanatisé par ses prêtres, agri par ses nobles, & en général peu content des Français.

Extrait d'une autre lettre d'Anvers, du 22 mars.

Les suites de la bataille de Nérvinde sont incalculables; le désordre de l'aile gauche de l'armée française a été causé par trois bataillons de volontaires, qui se sont retirés en criant : *savez qui peut*, & en abandonnant leurs canons. L'ennemi a profité de cette fuite insensée pour pénétrer dans le pays, & actuellement il est maître de Diest. Les garnisons de Breda, de Gertruidenberg, & le reste de la brave armée qui se trouve encore sur le territoire hollandais, courent le plus grand risque d'être coupés, si l'on néglige de les faire replier d'abord sur la Belgique. — Le général Dumouriez vient de casser le corps des hussards de la Liberté. La grande armée se trouve toujours sur la montagne de Fer près de Louvain. — Je crains bien que celle-ci ne soit la dernière lettre que je pourrai vous adresser d'Anvers; il me paroît indubitable que nous serons bientôt obligés de chercher une nouvelle retraite.

FRANCE.

De Paris, le 28 mars.

On écrit de Brest qu'on craint que la frégate *la Pique* ne soit perdue, car elle a fait plusieurs fois signal de détresse; mais la mer étoit si orageuse, qu'il a été impossible de lui donner des secours: ce qui fait présumer que cette frégate a péri, c'est que le lendemain on a rencontré en mer des débris de vaisseaux, & aperçu des hommes qui luttoient contre les flots. Cette perte seroit d'autant plus sensible, qu'elle avoit à son bord les citoyens Antonelle & Coroller, commissaires civils pour la Martinique, & le secrétaire de la commission, deux cents hommes du bataillon des Côtes du Nord, & une grande quantité de prêtres.

Il est entré le 14 au port de Bayonne une prise, sous pavillon espagnol, chargée de 550 quintaux de poudre à canon. Le lendemain 15, le corsaire *Darguin* amena une prise, sous pavillon hollandais, chargée en sucre, café & savon, sortie de Marseille, destinée pour Amsterdam; ce chargement est estimé valoir au moins 500 mille livres.

Le général Paoli, accusé de vouloir faire démembrement la Corse de la république française, & s'en créer le dictateur sous la protection du gouvernement anglais, a été arrêté, mis en état d'arrestation, & va être conduit en France.

COMMUNE DE PARIS.

Du 26 mars.

La section des Halles a eu la parole; elle a annoncé au conseil l'arrestation de trois personnes vêtues en uniforme, avec un large bouton à leur chapeau: ce bouton représente une femme regardant avec intérêt un soleil naissant; elle tient d'une main la corne d'abondance, & de l'autre un sceptre sur lequel est gravé un écusson aux 3 fleurs-de-lys. Ces individus ont été traduits à l'abbaye.

Conformément à l'arrêté du conseil, de la veille, le maire, le procureur de la commune, le commandant-général, & l'officier-municipal Arthur, s'étoient rendus au Temple dans la matinée. Ce dernier a pris la parole pour rendre compte du résultat de cette visite. Les environs de la tour ont paru encombrés, & propres à receler des malveillans; les patrouilles n'ont pas toute la facilité nécessaire à leurs opérations. Sur la demande du rapporteur, appuyée par plusieurs membres, le conseil, pénétré de l'importance de la garde des personnes retenues à la tour du Temple, a arrêté qu'il seroit procédé incessamment à la clôture & au débâtement des alentours de cette prison. « Ce n'est pas assez, a dit un membre, de

veiller à la sûreté extérieure des détenus, il faut aussi que le régime intérieur réponde à ces mesures de prudence. Je demande que l'on remette en vigueur l'arrêté qui ordonne le scrutin épuratoire des membres qui se rendent au Temple. Cet article est on ne peut pas plus urgent. Je vous annonce que s'il eût été constamment observé, il est certains membres contre lesquels j'aurois cité des faits qui n'eussent pas permis de les envoyer à cette garde importante ». Ici l'orateur a dénoncé Lépitre, membre du conseil, qui, nommé de service au Temple, a toujours monté préférentiellement chez Marie-Antoinette, par la raison que lui Lépitre s'amusoit davantage auprès d'elle qu'auprès de Louis XVI. Il a accusé le même membre d'avoir eu des colloques secrets avec elle: un jour il l'a surpris au milieu de ces mystérieuses confidences, dont le but perfide est assez prouvé par la rougeur qui se peignit à l'instant sur son visage. Le citoyen Léchénard est venu à l'appui de la dénonciation contre le citoyen Lépitre: il s'est plaint de ce que madame Elisabeth souffroit toujours à ce membre, tandis qu'à lui, pauvre républicain, à peine lui accordoit-on la faveur d'une oeilade. Foulon a aussi été dénoncé pour avoir dégradé la dignité de magistrat du peuple par des plaifanteries affectées.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry).

Supplément à la séance du mardi 26 mars.

Un citoyen de Pontivi, département du Morbihan, annonce que les rebelles ont massacré vingt patriotes, le 14 de ce mois: le lendemain, ils ont été attaqués; le combat a duré cinq heures; on leur a fait un grand nombre de prisonniers: ils étoient au nombre d'environ 4,000. Les gardes nationales, obligées de quitter leurs travaux pour obéir aux réquisitions, demandent des indemnités. — Mention honorable & renvoi au comité de défense générale.

On renvoie au tribunal criminel du Calvados la connoissance d'un mouvement séditieux qui a eu lieu à Caen, qui avoit pour objet d'empêcher le recrutement, & au milieu duquel la municipalité a été insultée.

Les citoyens-soldats, casernés rue de Babylone, prêtent serment & défilent devant la convention.

Les administrateurs de Saint-Malo écrivent qu'on les menace d'une invasion anglaise pour le 25 de ce mois: « mais, disent-ils, le dernier Malouin périra avant que l'Anglois fouille la terre de la liberté ». — Insertion au bulletin.

Le département de la Gironde vient de fournir plus du double de son contingent; il envoie encore 4,000 hommes contre les rebelles de la Vendée. Avant la fin de février, les souscriptions s'élevoient à 600 mille livres; un citoyen, nommé Neyrac, a promis une gratification de 200 livres à chaque volontaire qui viendrait s'enrôler dans sa section. La société des amis de la république a fait un appel nominal de tous ses membres, & ceux qui déclaroient être dans l'impossibilité de servir militairement, étoient imposés à une taxe de guerre. Les Bordelais ne cessent de prouver qu'ils aiment autant les loix qu'ils détestent les tyrans. D'après ces nouvelles satisfaisantes, transmises par Genfonné & Boyer-Fonfrède, la convention décrète que le département de la Gironde & la ville de Bordeaux ont bien mérité de la patrie.

Un membre annonce que le département de Lot & Garonne a fait partir, contre les révoltés de la Vendée, 2400 hommes, dont 400 de cavalerie: ce département a d'ailleurs fourni son contingent, & a rempli une souscription, pour gratifier chaque volontaire d'une somme de 100 livres.

Des citoyens cordonniers viennent offrir, en dix patriotes

tique, 300 paires de fouliers; ils prient les représentans du peuple de lui donner une constitution dégagée de principes académiques.

Les volontaires de la section du Panthéon-François prêtent serment; ils volent aux frontières; ils déclarent qu'ils profcrivent tous dictateurs, triumvirs ou tribuns.

Le président proclame les noms des membres qui doivent composer le nouveau comité de défense générale ou de salut public: ces membres sont les citoyens Denton, Perion, Robespierre l'aîné, Barbaroux, Guiton-Morveau, Buzot, Genfonné, Jean-de-Bry, Guadet, Inard, Lassource, Vergniaux, Sieyes, Barrere, Camus, Cambon, Dubois-Crancé, Rull, Fabre-d'Églantine, Delmas, Condorcet, Bréard, Prieur de la Marne, Camille-des-Moulins & Quinette. Les suppléans sont les citoyens Treillard, Aubry, Garnier de Saintes, Lindet, Lefevre, Lépaux, Ducos, Sillery, Lamarque & Boyer-Fonfrede. — Ce nouveau comité appellera deux fois par semaine les ministres dans son sein, & fera, tous les huit jours, un rapport sur la situation de la république.

Un citoyen fait dénoncer, par le ministre de la justice, l'Ami du Peuple, Marat, qui continue son journal, malgré le décret qui interdit aux législateurs les fonctions de journalistes. Renvoyé au comité de législation.

On adopte la rédaction du décret qui permet aux bâtimens des États-Unis d'Amérique, du port de 60 tonneaux au moins, de porter dans les colonies françaises des denrées de subsistances.

On annonce qu'un bataillon venant d'Avignon, & passant par Aix, avoit un drapeau blanc qui portoit ces mots: *pour venger la mort*: le commandant interrogé sur la signification de ces mots, a répondu que c'étoit *pour venger la mort de Peltier*. Comme ce drapeau étoit d'une couleur anti-révolutionnaire, on l'a fait disparaître.

Des commissaires de la section de la Réunion viennent prier la convention de sanctionner un arrêté, en vertu duquel cette section ordonne que, dans son arrondissement, les prêtres, les ci-devant nobles & les gens suspects, sur la déclaration de six citoyens, seront désarmés. — On applaudit vivement à cet arrêté; on en discute les bases; on les approuve, & l'on en forme un décret général, sur la rédaction de Génissieux: voici les principales dispositions de ce décret: — 1°. Les ci-devant nobles, ci-devant seigneurs & leurs domestiques, autres que ceux employés dans les armées de la république; les prêtres & ecclésiastiques, autres que ceux salariés par la nation, & leurs domestiques, seront désarmés. — 2°. Les gens dénoncés comme suspects, par six citoyens domiciliés dans la commune ou section, seront pareillement désarmés. — 3°. Les conseils-généraux de communes pourront, de leur propre mouvement, faire désarmer les gens suspects, & prononceront sur la validité des dénonciations; ils prendront des mesures pour que ce désarmement, qui ne pourra se faire de nuit, ne trouble pas la tranquillité publique, & pour maintenir la sûreté des personnes & des propriétés. — 4°. Les armes saisies seront déposées en lieux sûrs, & on en disposera selon les besoins de la république. — 5°. Les désarmés qui se procureront de nouvelles armes, seront punis de six mois de détention. Ceux qui recéleront les armes des personnes soumises au désarmement, seront punis d'un mois de détention ».

Le ministre Lebrun, au nom du conseil exécutif, envoie des extraits de plusieurs lettres sur les troubles de l'intérieur. On écrit de Paimbœuf, que l'île de Noirmoutier est au pouvoir des rebelles; les patriotes se sont réfugiés au château: dans les environs de Paimbœuf, les révoltés ont été battus;

on en a tué 8, & pris 47, parmi lesquels deux ont été condamnés à être fusillés, & le jugement a été exécuté: ces misérables portent en médaillon une image de la Vierge Marie, entourée de têtes de chérubins dans un nuage; ils se signalent, en allumant des feux de distance en distance.

On écrit de Brest, le 20 mars, que la révolte a éclaté dans les environs de cette ville; les révoltés demandent un roi, une noblesse, un clergé; déjà on en a tué & pris un grand nombre.

On mande d'Ancenis, le 22 mars, que les rebelles ont fui avec précipitation à Redon; ils ont été battus à Guerande; la correspondance des chefs, qui a été saisie, fera connoître le plan de conspiration.

On écrit de Châteauroux, dans le département de l'Indre, que les révoltés ont abandonné leur projet sur Tours, & qu'ils se dirigent vers Poitiers.

Session du mercredi 27 mars.

Les administrateurs du département de l'Allier écrivent que trois mille citoyens, deux cents cavaliers & six pièces de canon, prennent la route de la Vendée pour soumettre les rebelles. Mention honorable. — Le président annonce qu'un courrier extraordinaire vient d'apporter une adresse dans laquelle les représentans de Bruxelles se plaignent des mesures tyranniques prises par quelques agens de la république pour l'exécution du décret du 15 décembre. Renvoyé au comité de défense générale. — Le département des Vosges, qui a déjà fourni 13 bataillons, en leve un 14^e. La convention déclare que ce département a bien mérité de la patrie.

Les volontaires de la section de Louvre prêtent serment & défilent devant la convention.

Les commissaires de la convention à Chantilly, écrivent qu'ils ont fait de nouvelles découvertes dans le château de ci-devant prince de Condé; ce sont des canons, des fusils, des remparts, des pendules & beaucoup d'autres effets précieux, un cabinet d'histoire naturelle, &c. Les commissaires demandent une autorisation pour examiner les papiers mis sous scellés chez plusieurs particuliers soupçonnés de receler des effets nationaux & même de correspondre avec Condé. Cette autorisation est accordée.

Collot d'Herbois & Laplanche, commissaires de la convention à Orléans, écrivent, en date du 26, qu'on a commis une faute en révoquant le décret qui déclaroit la ville d'Orléans en état de rébellion. La procédure contre les assassins de Bourdon va très-lentement: un seul homme est en arrestation; les témoins sont parties dans l'affaire, pour la plupart; les citoyens qu'on devoit désarmer, ont acheté de vieux fusils, les ont livrés & ont gardé les bons; il n'est pas vrai qu'on ait envoyé de cette ville des secours dans la Vendée. Les malveillans abondent; le 27, les commissaires ont été insultés & menacés au théâtre, où l'on représentoit l'*Honnête-Criminel*.

Marat se plaint de ce que dans la convention il est des âmes foibles qui, par leur lâcheté, secondent les contre-révolutionnaires; il demande ce que sont devenus les rebelles de la Vendée, les pillards des boutiques, les dames de la cour & émigrés mis en arrestation. L'opinant propose de rétablir le décret contre Orléans, & de faire marcher vers cette ville des forces suffisantes pour saisir les contre-révolutionnaires. — La proposition de Marat est renvoyée au comité de défense générale, qui, un moment après, a présenté son rapport. En conséquence, la convention rétablit le décret qui déclare la ville d'Orléans en état de rébellion, & ordonne qu'il sera exécuté dans toutes ses dispositions, sous la surveillance de ses commissaires.